



300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 2951 - MERCREDI 28 JUIN 2017

ÉCONOMIE NATIONALE

Besoin croissant en devises étrangères

La rencontre à Lubumbashi entre le gouvernement et le monde minier a eu lieu le week-end dernier, en marge d'une semaine extraordinaire dédiée au secteur minier. Constat après évaluation : le pays a connu une dégradation continue de la situation de ses finances publiques depuis le début de l'année 2016.

Le gouvernement a invité les opérateurs miniers à transférer vers la RDC les 40 % de leurs bénéfices issus des exportations des minerais. Il s'agit ici de rappeler une disposition tout à fait conforme à la législation en vigueur. Face à l'urgence de répondre au manque croissant des devises étrangères sur le marché, les autorités congolaises ont fait état clairement des sanctions en cas de non-application de la loi.

Page 5



Exploitation industrielle d'une mine de cobalt à l'ex Katanga

DOUBLE NATIONALITÉ DE MOÏSE KATUMBI

La majorité enfonce le clou



L'identité italienne de l'ex-gouverneur du Katanga telle que soutenue récemment par le ministre de la Justice fait le chou gras des médias sur fond d'une querelle politique entre sa plate-forme, le G7, et le camp présidentiel. De son vrai nom Moses Soriano

d'Agnano, l'incriminé disposerait de plusieurs identités et aurait même usé de faux en écriture pour valider sa candidature à la Céli en 2006, assène la majorité. « Katumbi ne détiendrait qu'une nationalité congolaise », a réagi Olivier Kamitatu qui es-

time qu'on cherche à fabriquer à son encontre de faux documents pour le disqualifier. En tant que Congolais et à ce titre, a-t-il lâché sur une chaîne périphérique, il « exercera ses droits civiques et se présentera à la présidentielle ». Page 3

JUSTICE

L'Assemblée nationale autorise l'enquête contre Clément Kanku

L'Assemblée nationale vient d'accéder à la demande du procureur général de la République (PGR), Flory Kabange Numbi, en autorisant l'ouverture d'une enquête contre le député Clément Kanku mis en cause par un enregistrement audio dans les violences qui ensanglantent les provinces du Kasai. Cette information a été annoncée en début de semaine par le PGR qui considère que cette autorisation est une grande avancée dans ce dossier qui fait chaque jour de nouvelles révélations. Pour le PGR Kabange Numbi, « la nature des faits et la gravité des indices entourant le député national Clément Kanku justifient l'exercice de l'action publique ». A l'en croire, son office « s'active à rechercher les éventuels tireurs de ficelles dans cette grave et sinistre affaire ». Page 4

DIVISION 1/PALY-OFF

FC Renaissance du Congo relégué en division inférieure

Le comité de gestion de l'instance organisatrice de la Division, a, au cours de sa réunion du 26 juin, pris la décision d'exclure FC Renaissance du Congo. Les graves incidents imputés à ses supporters, survenus le 23 juin après la défaite du club face à l'AS V.Club (1-2) en 12^e journée du Play-Off de la Division 1, sont à la base de cette mesure. Naturellement, le club orange perd le match contre V.Club par forfait. Bien plus, le club orange doit réparer les préjudices causés, tout en étant sommé de payer une amende correctionnelle de vingt mille dollars américains pour des jets de projectiles par ses supporters et envahissement de la zone neutre.

Page 6

ÉDITORIAL

RFI encore et toujours, hélas !

Il nous revient de différentes sources que la « Radio du monde » - quelle modestie ! - s'est étonnée récemment, dans une revue de presse diffusée sur ses ondes, que Les Dépêches de Brazzaville ne parlent pas de l'affaire dite des « biens mal acquis » et de la mise en examen de proches du président Denis Sassou N'Guesso par la justice française.

Si nous gardons le silence sur une affaire que les journalistes de Radio France Internationale exploitent depuis des années dans un but clairement politique et qui débouchera inévitablement un jour ou l'autre sur un fiasco judiciaire dont les dernières péripéties du procès intenté à l'Equato-Guinéen Téodorin Obiang Nguema donnent dès à présent une bonne idée c'est très précisément pour les raisons suivantes.

Première raison : tout le monde sait que les familles des dirigeants du monde entier détiennent des biens immobiliers importants à Paris et sur le territoire français, mais à ce jour trois pays africains seulement - le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale - font l'objet d'enquêtes sur l'origine des fonds ayant permis l'acquisition de ces biens, ceci alors même que la fortune française des dirigeants saoudiens, qataris, émiratis et autres est infiniment plus grande.

Deuxième raison : s'il en va ainsi c'est que l'agression judiciaire menée contre les dirigeants de ces trois pays africains est conduite, pour des raisons qu'il faudra bien élucider un jour, par des organisations dites de « défense des droits de l'homme » dont les finances sont pour le moins opaques et que défendent des avocats français dont un au moins compte parmi les héritiers d'une famille richissime ayant bâti sa fortune sur l'exploitation des peuples du tiers-monde.

Troisième raison : le respect des règles éthiques de notre métier devrait conduire les médias qui se régalaient de cette affaire à attendre pour parler et écrire que les juges français - dont, soit dit en passant, l'intervention est aussi discutée que discutée dans la sphère internationale - rendent leur verdict, mais Radio France Internationale n'a manifestement pas la même conception du métier que la nôtre et se conduit comme le font les pompiers pyromanes.

Quatrième raison : une telle attitude est d'autant plus surprenante, pour ne pas dire choquante, que la « Radio du monde » est en réalité un instrument de communication, de lobbying, placé entre les mains de la diplomatie française et non un média libre, indépendant, puisqu'elle fait partie du très puissant groupe France Médias Monde (France 24, RFI, MCD + une participation dans TV5 Monde) dont le financement est entièrement assuré par l'Etat, donc par les contribuables français.

Cinquième raison : sur le plan diplomatique, précisément, l'agression menée contre le Congo et ses voisins par la justice et les médias français constitue une faute qui coûte d'ores et déjà très cher à la France puisqu'elle est perçue, à Brazzaville et partout ailleurs en Afrique, comme une tentative de remise sous tutelle des pays qui ont accédé à l'indépendance en 1960 et se sont débarrassés de la tutelle coloniale qui pesait sur eux depuis plusieurs siècles.

Sixième raison : alors que plusieurs pays de l'Afrique centrale - la Centrafrique, la République Démocratique du Congo, le Cameroun, le Gabon - se trouvent confrontés à de sérieuses tensions internes s'en prendre à certains de leurs dirigeants pour des raisons plus que discutables n'est pas autre chose que jeter de l'huile sur un feu qui couve et dont le génocide du Rwanda, que la France ne sut ni prévenir ni combattre, donne une idée précise.

Conclusion : incapable de comprendre ce qui est en jeu dans cette affaire pour la France et pour l'Afrique Radio France Internationale se laisse manipuler comme un enfant. C'est bien évidemment regrettable dans un moment comme celui que nous vivons où les nouveaux dirigeants français vont devoir opérer un retour précipité vers l'Afrique fondé sur la coopération et non plus sur la domination si du moins leur pays veut demeurer une grande puissance au sein de la communauté internationale.

Que les choses soient donc claires : nous ne nous laisserons pas manipuler, nous journalistes congolais, dans l'affaire dite « des biens mal acquis ».

Le Courrier de Kinshasa

JUSTICE

L'Assemblée nationale autorise l'enquête contre Clément Kanku

Cet aval du bureau de la chambre basse du Parlement sur le dossier du député national mis en cause dans les violences aux Kasai a été annoncé par le procureur général de la République (PGR) dont l'office s'active dans cette affaire.

L'Assemblée nationale vient d'accéder à la demande du PGR, Flory Kabange Numbi, en autorisant l'ouverture d'une enquête contre le député Clément Kanku mis en cause par un enregistrement audio dans les violences qui ensanglantent les provinces du Kasai. Cette information a été annoncée le lundi 26 juin par le PGR, qui considère que cette autorisation est une grande avancée dans ce dossier qui fait

Kasai. Il est également noté que le journal New York Times, qui s'est appuyé sur un enregistrement trouvé dans l'ordinateur de l'un des deux experts de l'ONU assassinés dans le Kasai, la Suédoise Zaina Catalan, a révélé l'implication du député national Clément Kanku dans ces violences attribuées à la milice Kamuina Nsapu dans les Kasai. De son côté, le député national dont une conférence de presse prévue à Kinshasa pour donner sa version des faits avait été empêchée par la police a continué à clamer son innocence, en dénonçant une cabale montée pour nuire à sa personnalité et à sa personne. Pendant que certains témoignages accusent des miliciens de graves violations des droits de l'Homme dans cette partie de la RDC,



Le député Clément Kanku

chaque jour de nouvelles révélations. « L'Assemblée nationale vient d'accéder à notre demande », a déclaré le PGR, en substance. Pour le PGR Kabange Numbi, « la nature des faits et la gravité des indices entourant le député national Clément Kanku justifient l'exercice de l'action publique ». A l'en croire, son office, le Parquet général de la République, « s'active à rechercher les éventuels tireurs de ficelles dans cette grave et sinistre affaire. » Il s'agirait, de son avis, d'une démarche visant à identifier avec précision les donneurs d'ordre, les commanditaires « afin qu'ils subissent la rigueur de la loi ».

Il est rappelé que le PGR avait écrit, au mois de mai 2017, au président de l'Assemblée nationale pour obtenir l'aval de la chambre basse du Parlement afin de conduire ces indispensables enquêtes dans cette affaire des violences aux

certaines autres pointent des forces de l'ordre. En plus de tous les charniers découverts dans cette région et qui démontrent le niveau d'horreurs commis, le PGR a annoncé, lors du point de presse tenu le 26 juin à Kinshasa, la découverte de dix nouvelles fosses communes. Cela est donc venu s'ajouter à la quarantaine déjà documentée par les Nations unies. « Le commandement opérationnel vient de découvrir d'autres fosses communes sur l'axe Tshikapa-Sumbula-Diboko, localités situées dans la province du Kasai. Une équipe importante sous la conduite d'un magistrat s'est déjà rendue sur le lieu depuis le samedi 24 juin 2017 sur instruction de l'auditeur général des Forces armées de la RDC », a-t-il déclaré au cours de cette conférence de presse.

Lucien Dianzenza

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diao
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni MAssela
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bobe
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kalonji
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau, commune de la Gombe - Kinshasa / RDC
Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula
RÉDACTION DE POINTE-NOIRE
Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba
PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordnatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maoakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngonzo

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Adhdas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

DOUBLE NATIONALITÉ DE MOÏSE KATUMBI

La majorité enfonce le clou

Le ministre de la Justice a affirmé récemment que l'ex-gouverneur du Katanga détenait une nationalité italienne et qu'il ne pouvait pas, en l'état, se présenter à la présidentielle.

L'affaire de la double nationalité de Moïse Katumbi, l'ex-gouverneur du Katanga, vient d'arpen-ter des voies sinueuses sur fond de querelles politiciennes. Majorité et opposition (précisément le G7) se livrent sur ce registre une vile polémique assortie parfois de menaces et d'injures à peine voilées. Depuis que le ministre de la justice a révélé la double nationalité de l'ancien interfédéral PPRD/Katanga qui serait, d'après lui, un sujet italien, l'incriminé fait l'objet d'un lynchage médiatique qui atteste la volonté du camp présidentiel d'en découdre avec lui.

En effet, des preuves sur l'identité italienne de l'incriminé sont brandies à tour de vent dans les médias. Il est affirmé que Moïse Katumbi Chapwe, de son vrai nom Moses Soriano D'Agnano - issu de l'union du Grec Nissim Soriano et de Virginie Mwenda (originaire de Bunkeya, territoire de Lubudi, tribu Sanga) - disposerait de plusieurs identités. D'après le camp présidentiel qui fait de cette saga ses choux gras, les documents à la disposition de l'administration congolaise at-



Moïse Katumbi

testent que l'ex-gouverneur du Katanga aurait usé du faux pour faire valider sa candidature à la Céli afin d'obtenir un mandat de député national, de député provincial (au Katanga) ensuite et de gouverneur de province. Et il détiendrait par devers lui un passeport italien délivré le 10 juin 2011 par le ministère italien des Affaires étrangères sous le nom de d'Agnano Moïse Katumbi. Alexis Thambwe Mwamba en concluait que l'opposant ne pouvait pas, en l'état, se présenter et qu'il devait prendre les mesures nécessaires pour recouvrer totalement sa nationalité congolaise.

Impitoyable, cette offensive de la majorité via le ministre de la justice qui a mis par ailleurs en garde l'incriminé quant à son retour imminent annoncé au pays rappelant qu'il aura maille à partir avec la justice congolaise, vu qu'il se retrouvera dans la situation d'avant de quitter le pays, c'est-à-dire flanqué d'une enquête judiciaire ouverte à sa charge. En clair, Moïse Katumbi ne devrait même pas avoir le temps pour s'offrir son bain de foule habituelle, car son cortège devrait plutôt illico presto prendre la direction du Parquet général où le politicien devra être entendu, ex-

plique une source judiciaire. En fait, la couverture dont bénéficie désormais l'ex-gouverneur de la part du haut commissaire aux Nations unies, à la suite d'une plainte déposée contre l'Etat congolais accusé de l'empêcher de regagner le pays, paraît ne pas peser.

Et pourtant, c'est sur la base de quitus de cet organe onusien que Moïse entend rentrer au pays au nom d'un principe immuable faisant obligation à un Etat de laisser revenir un citoyen candidat à une élection et d'assurer sa sécurité. La justice congolaise passera-t-elle outre cette déci-

sion du Haut Conseil des droits de l'Homme de l'ONU en mettant la main sur Katumbi une fois de retour au pays ? La question reste posée lorsqu'on sait que l'intéressé n'est toujours pas éligible aux mesures de décripation politique attendues dans le cadre de l'application de l'accord de la Saint-Sylvestre. Il reste toujours poursuivi pour expropriation d'un immeuble d'un ressortissant grec et recrutement des mercenaires. Le mandat d'arrêt provisoire que le parquet général de Lubumbashi lui a infligé court toujours.

Ses affidés, tant à Kinshasa qu'à l'intérieur du pays, relativisent cette dimension judiciaire et entendent réserver un accueil déliant à leur leader une fois de retour au pays. Pour Olivier Kamitatu, son porte-parole, l'ex-gouverneur du Katanga ne détiendrait qu'une nationalité congolaise et qu'on cherche à fabriquer de faux documents pour le disqualifier. Il évoque notamment de fausses demandes de visa, de fausses renonciations à la nationalité italienne, etc., des documents non signés qui, selon lui, attestent la volonté de nuisance de ses pourfendeurs. En tant que congolais et à ce titre, a-t-il lâché sur une chaîne périphérique, Moïse Katumbi « exercera ses droits civiques et se présentera à l'élection présidentielle ».

Alain Diasso

RDC

De futures stars du foot à la diète forcée

Classes et chambres flambant neuves sont prêtes depuis un an pour accueillir les élèves de l'Académie de football du mythique club congolais Tout-Puissant Mazembe, mais le nouveau site reste désespérément vide.

Les recrues ne manquent pourtant pas pour la Katumbi Football Academy. Ce tremplin vers les cimes du football africain a ouvert en 2012 à Lubumbashi, dans le sud de la République démocratique du Congo (RDC). Mais la pépinière est dans la tourmente depuis le départ en exil en 2016 de son mécène et propriétaire, Moïse Katumbi, richissime homme d'affaires et figure de l'opposition congolaise, menacé d'un procès pour atteinte à la sûreté de l'Etat. L'intégralité du budget de l'Académie est financée grâce aux propres deniers de M. Katumbi. Or, depuis l'installation de celui-ci en Belgique, l'argent n'arrive plus qu'au compte-gouttes. Le mécène a, semble-t-il, le plus grand mal à transférer des fonds. Inquiet, son directeur-général, le Français Régis Laguesse, inspecte les locaux et terrains d'entraînement, situés sur une propriété du mécène. Les contrôles policiers incessants à l'entrée ont poussé les responsables de

l'Académie à loger les élèves ailleurs. L'institut est à la diète. Les entraînements, qui se déroulent désormais au stade du TP Mazembe, ont dû être espacés. «Chaque mois, je pèse les joueurs. Là, pour la première fois depuis cinq ans, ils ont perdu du poids parce qu'on a été obligé de réduire la nourriture», déplore M. Laguesse, 67 ans, qui a formé de jeunes espoirs, d'Abidjan à Bangkok. Ancien gouverneur de l'ex-province minière du Katanga et président du TP Mazembe, Moïse Katumbi avait annoncé sa candidature à la présidentielle qui aurait dû avoir lieu en 2016. Mais les élections ont été repoussées et, menacé de procès, l'homme d'affaires a quitté le pays en mai 2016.

Il a depuis lors été condamné par contumace à une peine de trois ans de prison ferme pour fraude immobilière. Mais il pourrait rentrer au pays très prochainement, a-t-il indiqué lui-même le 16 juin à Paris, en expliquant avoir obtenu «une garantie des Nations unies» - le comité des droits de l'Homme de l'ONU a sommé les autorités congolaises de l'autoriser à rentrer et d'assurer sa sécurité.

Candidats unijambistes

Le stade du TP Mazembe, club auréolé de cinq victoires en

Ligue des champions d'Afrique, offre une vue imprenable sur les mines de la région. L'emblématique maillot noir et blanc du TP sur le dos, la trentaine d'élèves de la Katumbi Football Academy s'entraîne sous un soleil de plomb. Révolue, l'époque où ces jeunes tapaient pieds nus dans une balle crevée. «Au quartier, c'est juste un loisir avec des amis», raconte Magloire Nongo, 16 ans, membre de l'Académie depuis un an. «Mais pour moi, le foot c'est toute ma vie.» Malgré les soucis financiers, les responsables de l'Académie comptent recruter cette année comme prévu une quinzaine de jeunes parmi 6.000 jeunes candidats attendus.

«A chaque fois, on doit résister face aux hommes qui arrivent avec la barbe et disent qu'ils ont 13 ans, ou qui ont leur champion à donner, même si le gamin est unijambiste ! Ils veulent tous y croire», s'amuse l'encadrant Johan Curbilié.

Arsène Zola

C'est jour de match aujourd'hui à Lubumbashi. Le stade est bondé. Le TP affronte les Gabonais du CF Mounana en match de poules de la Coupe de la Confédération -l'équivalent africain de l'Europa League. Il l'emportera 2-0. Parmi les joueurs qui font leur entrée

se trouve Arsène Zola, 20 ans, élève de la première promotion. Des supporters agitent une banderole à son effigie. Sur les douze membres de l'Académie à être passés professionnels, il est le premier à avoir intégré le TP, début 2016. Aux côtés des stars de l'équipe, le jeune homme issu d'une famille modeste se fait tout petit, encore intimidé par l'aura du club: «Je suis vraiment ravi et ému parce que ce n'est pas donné à tous les jeunes», confie-t-il.

À son apogée, M. Katumbi était réputé être le président de club le plus généreux d'Afrique. Arrivé aux manettes du TP en 1997, il a redoré son blason en recrutant les plus grandes stars du football africain, avec des salaires mensuels atteignant des dizaines de milliers de dollars alors que le salaire moyen pour un joueur de club congolais tourne autour de 100 à 200 dollars par mois en période de compétition. Aujourd'hui encore, les joueurs du TP restent les mieux payés du pays.

Un vent nouveau

À l'Académie, pour espérer marcher dans les traces des légendes du TP, «il faut former les pieds et la tête», explique Johan Curbilié, alors que dans une petite salle rustique, fronts plissés,

ses élèves se concentrent sur son cours de français. Ici, on ne badine pas avec la discipline: «Ils sont couchés à 21 heures, on leur fait manger des fruits et légumes, on leur interdit de regarder n'importe quoi à la télé. C'est très contraignant pour des adolescents, cette formation à l'européenne.» L'Académie ambitionne qu'un élève sur deux intègre une équipe professionnelle, un taux de réussite bien au-dessus de la moyenne des académies européennes.

Président régional de l'Association des journalistes sportifs du Congo, Patrick Kasonde Kaswaba se veut confiant: «Maintenant, on a des joueurs formés dans des structures normales en suivant toutes les étapes qu'il faut. Ils vont amener un vent nouveau dans le football congolais.» Sur la propriété déserte de M. Katumbi, l'entraîneur Régis Laguesse reste optimiste. «Il y a déjà beaucoup de joueurs de la deuxième promotion qui ont surpassé ceux de la première, et maintenant ceux de la troisième qui surpassent ceux de la seconde», affirme-t-il tout en prodiguant ses instructions au jardinier pour l'entretien du terrain, dont le tapis vert attend toujours d'être foulé par les crampons de ses jeunes recrues.

AFP

ITIE-RDC

L'Asadho dénonce de graves problèmes de gestion des ressources disponibles

L'ONG, qui exhorte le comité exécutif de l'ITIE-RDC à prendre des mesures conservatoires contre le secrétariat technique, estime que la mise en œuvre de ce processus en RDC peut être compromise en l'absence de l'exécution urgente des recommandations de l'audit initié et dont les conclusions sont disponibles.

Dans un communiqué du 27 juin signé par son président national, Me Jean-Claude Katende, l'Association africaine de défense des droits de l'Homme (Asadho) s'est dite très préoccupée du silence observé par le comité exécutif (CE) de l'ITIE-RDC face à la gravité des faits de mauvaise gestion révélés par le rapport d'audit indépendant commandité par les parties prenantes.

A en croire cette ONG, malgré les entraves du secrétariat technique (ST) à la bonne exécution par le cabinet d'audit du mandat que la commission ad hoc lui a confié, après intervention du CE invitant le ST à la coopération, l'auditeur a dû achever sa mission et transmettre à la commission d'audit son rapport. « *L'auditeur a clos sa mission sans certifier les comptes du ST et a émis son opinion avec réserve justifiée par des constats accablants faits durant sa mission* », a souligné l'Asadho. Parmi ces constats accablants, l'ONG a rappelé, entre autres, que la somme de 217.052 dollars américains (USD) non accompagnée des pièces justificatives probantes et appropriées ; la somme de 176.739 USD des frais de mission payés aux agents du ST non soutenues par les pièces justificatives, les ordres de mission des agents bénéficiaires et les rapports de mission.

L'Asadho a également relevé la justification de certaines dé-

penses importantes par des factures pro forma et absence de justification des frais de représentation payés au coordonnateur national; la non-justification de la destination donnée aux biens des antennes provinciales fermées, disposés sans autorisation ni accord du CE; le non-respect du plan de travail triennal de l'ITIE/RDC par l'inexécution de plusieurs activités prévues et exécution des activités improvisées sans autorisation du CE ; ainsi que le manque de transparence et conflit d'intérêts dans la gestion des procédures des achats et mauvaise gestion du personnel avec des recrutements et affectation irrationnels sans autorisation du CE.

Le processus ITIE en RDC menacé

Face à ce constat, l'Asadho estime, au vu de ces quelques éléments tirés du rapport d'audit parmi tant d'autres avec des risques élevés de fraude et de détournement des fonds et de l'opinion de l'auditeur, que la mise en œuvre du processus ITIE en RDC fait face à des graves problèmes de gestion des ressources disponibles et peut être compromise en l'absence de l'exécution urgente des recommandations de l'audit. « *La gravité des faits relevés exige l'établissement immédiat des responsabilités individuelles des uns et des autres pour des sanctions appropriées dans les plus brefs délais afin de préserver les moyens de la mise en œuvre et renforcer le processus qui est en perte de vitesse.* », a insisté l'Asadho qui s'étonne que le CE de l'ITIE-RDC « *prenne son temps sans préoccupation aucune depuis la réception du rapport de la commission d'audit, le 08 juin 2017, comme si les constats faits par l'auditeur étaient bénins* ».



Le président de l'Asadho, Jean-Claude Katende

Pour cette ONG, le renvoi à une date ultérieure, sans aucune justification sérieuse, de la réunion extraordinaire du CE qui était prévue pour le 04 juillet 2017 serait une attitude qui démontre l'insouciance du CE à l'égard des faits aussi graves pour une institution appelée à promouvoir la transparence en RDC. Ce qui conduit l'Asadho à exhorter le Premier ministre à s'assurer que les recommandations de l'audit indépendant aient été mises en œuvre par le CE de l'ITIE-RDC. Du Ministre du Plan et président du CE de l'ITIE-RDC, cette ONG recommande de prendre en toute urgence des mesures conservatoires vis-à-vis des principaux gestionnaires du ST,

en attendant l'examen du rapport d'audit indépendant par le CE vu la gravité des faits et de convoquer, en toute urgence, la réunion du CE pour discuter du rapport d'audit indépendant, la prise des dispositions pour la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur et des sanctions.

L'Asadho fait, en effet, observer qu'à la suite des critiques de certains représentants des parties prenantes au Groupe multipartite (GM), de certaines organisations de la société civile et autres personnalités engagées dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE en RDC sur les relations entre le ST et le CE d'une part et la gestion du ST d'autre part, le CE avait, à

sa réunion du 17/10/2016, décidé de l'organisation d'un audit indépendant sur la gestion du ST de l'ITIE-RDC. En exécution de cette décision, une commission d'audit composée de six personnes, en raison de deux membres par composante siégeant au GM, a été mise sur pied. Sur la base des termes de référence approuvés par le CE, a expliqué l'Asadho, la commission d'audit avait recruté et sélectionné après appel d'offre la firme Ernest Young RDC SARL afin d'exécuter cette mission pour l'exercice 2015. Cet audit, a-t-elle souligné, a porté sur les états financiers et la revue opérationnelle au 31 décembre 2015.

Lucien Dianzenza

DROITS DE L'HOMME

Trois professeurs et une juge rejoignent l'IRDH

L'équipe aura pour mission d'améliorer la qualité du travail du comité de gestion dans la recherche, la formation et le plaidoyer en faveur des droits humains.

Dans un communiqué du 26 juin, l'Institut de recherche en droits humains (IRDH) s'est dit fier d'annoncer que trois professeurs d'université et une juge de grande instance ont rejoint ses rangs, depuis le 26 juin. Les quatre nouveaux membres ont été admis au Conseil d'administration de cet institut.

Il s'est agi, a précisé l'IRDH

de la juge en grande instance Feza Ngole Binti Meso et des Prs Jean-Marie Bashizi, PhD, docteur en histoire ; Kampentenga Lusengu, PhD, docteur en anthropologie politiste et sociologie culturelle ; et Germain Ngoie Tshibambe, PhD, docteur en relations internationales, qui auront comme mission d'améliorer la qualité du travail du comité de gestion de recherche ; formation et plaidoyer en faveur des droits humains.

L'équipe du Comité de gestion de l'IRDH, rappelle-t-on, se compose de Me Hubert Tshiswaka, master en droit in-

ternational, avocat au barreau de Lubumbashi, directeur général, coordonnateur des activités de recherche, formation et plaidoyer de l'Institut ; Me Timothée Mwanza Tshilenge, avocat au barreau de Lubumbashi, Licencié en droit privé et judiciaire, chargé de la recherche et du programme de formation sur les droits des personnes vulnérables; Yannick Munganga Mahangaiko, Licencié en droit privé et judiciaire, chercheur en droits civils et politiques et chargé de l'administration ; Rachel Mulaji Tabu, licenciée en droit public, chercheuse en

droits de la femme et chargée des finances ; Falonne Mbayo Kazadi, Licenciée en droit privé et judiciaire, chercheuse en Droits de la femme et Chargée du Projet Action Femme 50/50 (PAF 50/50) ; Guylain Kasongo Kawaya, Licencié en Droit privé et judiciaire, Chercheur et Chargé du Projet d'Application des Droits civils et politiques ; Jean-Pierre Lwamba Mahangaiko, licencié en droit privé et judiciaire, chargé du projet des droits économiques, sociaux et culturels (DESC), Talk To Communities Consulting and Training (TCCT) ; Shake

Kayembe Diba, ingénieur en système d'information et de télécommunication, Webmaster, IT Manager, Design et Construction des réseaux sociaux, chargé du projet des médias sociaux et droits humains ; Trino Kipayika Muteba, licencié en droit public, chercheur en DESC ; Hubert Kalukanda Mashata, licencié en droit privé et judiciaire, chercheur en DESC et Emmanuel Lwamba, ingénieur en télécommunication et réseaux, chercheur en médias sociaux pour la promotion des droits humains.

L.D.

PÉNURIE DES DEVICES

Le gouvernement se rabat sur les entreprises minières étrangères

Pour combler le déficit de devises, les exploitants miniers sont sommés de rapatrier 40% des recettes issues de leurs exportations.

La situation socioéconomique délétère du pays n'augure pas, à court terme, une lueur d'espoir.

oblige les opérateurs miniers œuvrant en RDC de faire rapatrier, par le circuit bancaire, 40% des revenus bruts en devises étrangères de leurs exportations.

C'est à la faveur de la deuxième édition de la « semaine de la RDC » qui s'est tenue au Haut Katanga que Joseph Kapika (mi-

l'État de demander aux opérateurs miniers implantés au pays l'obligation de rapatrier conformément à la loi 40% de bénéfice sur toute exportation de minerais», a déclaré Joseph Kapika. Le ministre a averti que les entreprises qui ne respectent pas cette disposition subi-



Exploitation d'une mine de cobalt au Katanga

La pénurie des devises étrangères participe avec son corollaire, la dépréciation du franc congolais, à la crise qui frappe de plein fouet la RDC qui a bien du mal à s'en sortir. Il faut trouver impérativement des devises pour combler le gouffre financier qui s'est déclaré dans le système économique du pays avec, à la clé, une récession dangereuse et même périlleuse. Comment sortir du gouffre ? Interpellé, le gouvernement est allé jusqu'à exhumer une disposition du Code minier promulgué en 2002 longtemps ignorée. Celle-ci

ministre d'Etat chargé de l'Economie) a, dans son discours de clôture, rappelé cette disposition dont l'application pourrait s'avérer une source supplémentaire d'entrée des devises en RDC. Le ministre a, en présence de près de mille cinq cents représentants d'entreprises minières, martelé sur cette disposition légale obligeant ainsi les entreprises minières étrangères de rapatrier 40% des recettes issues de leurs exportations pour combler le manque de devises. «*Je viens d'être instruit par le chef de*

ront les rigueurs de la loi. Rappelons que depuis le début de l'année 2016, la situation des finances publiques du pays n'a cessé de se détériorer avec la baisse des prix des matières premières sur les marchés mondiaux alors que le cuivre et le cobalt extraits en RDC représentent 80% des recettes d'exportation. Avec cette mesure, l'on ose croire que les caisses de l'Etat seront renflouées en devises étrangères et que dans les banques congolaises, les ressources en devises vont augmenter.

Alain Diasso

Besoin croissant en devises étrangères

Le gouvernement a invité les opérateurs miniers à transférer vers la RDC les 40 % de leurs bénéfices issus des exportations des minerais. Il s'agit ici de rappeler une disposition tout à fait conforme à la législation en vigueur. Face à l'urgence de répondre au manque croissant des devises étrangères sur le marché, les autorités congolaises ont fait état clairement des sanctions en cas de non-application de la loi.

La rencontre entre le gouvernement et le monde minier a eu lieu le week-end, en marge d'une semaine extraordinaire dédiée au secteur minier dans la capitale cuprifère, Lubumbashi. Lors de ces travaux, les autorités congolaises ont établi un diagnostic complet de l'état de santé de l'économie nationale. Il se trouve que le pays a connu une dégradation continue de la situation de ses finances publiques depuis le début de l'année 2016. La cause principale de cette détérioration est principalement la baisse des cours mondiaux des matières premières. Nous parlons effectivement d'un secteur qui génère au moins 80 % des recettes intérieures du pays. Jean Kapika, ministre national de l'Economie, s'est chargé de restituer aux 1 500 participants représentants des sociétés minières la dernière instruc-

tion du président de la République, Joseph Kabila.

En effet, le Code minier encore en vigueur impose aux acteurs du secteur minier de rapatrier par le circuit bancaire 40 % des revenus bruts en devises étrangères de leurs exportations. Comme il l'a reconnu, cette disposition légale n'est pas respectée à ce jour. Face à la violation systématique de la loi, le gouvernement n'hésitera pas à recourir à la méthode forte. Il est prévu de faire appliquer les rigueurs de la loi aux opérateurs miniers réfractaires.

Des solutions durables s'imposent à ce stade pour enrayer la descente aux enfers de la monnaie nationale. Le taux vient de dépasser la barre des 1 500 FC pour un dollar américain sur les différentes places de change de Kinshasa. Et la tendance haussière n'est pas prête à

s'arrêter au grand dam des Kininois qui observent avec impuissance la dégradation continue de leur pouvoir d'achat. Pour beaucoup d'analystes, la question politique va également se poser comme une source potentielle d'instabilité de l'économie congolaise au cours des prochains mois. Les chiffres de l'Institut national de la statistique indiquent une hausse généralisée des prix des biens à Kinshasa et en provinces à la suite de la dépréciation du franc congolais.

À titre d'exemple, l'on peut citer les céréales, le sucre, la viande, le lait et produits laitiers, les poissons surgelés, les pâtes et même les produits pharmaceutiques. Au courant de la semaine du 19 au 24 juin, l'inflation hebdomadaire s'est située à 1,789 % au niveau national et 1,745 % à Kinshasa. En cumul, elle s'est située à 18,919 % au niveau national et à 18,559 % à Kinshasa. Enfin, en annualisée, les chiffres ont indiqué 43,391 % au niveau national et à 42,490 % à Kinshasa.

Laurent Essolomwa

INTERVIEW. VANESSA KANGA

« L'art favorise le rapprochement culturel et contribue à la paix des peuples »

Vanessa Kanga est une entrepreneure culturelle et artiste d'origine camerounaise, résidant au Canada. Elle est l'initiatrice de l'Afropolitan Nomad Festival dont la 4e édition se déroulera à Pointe-Noire du 14 au 19 août 2017.

Le Courrier de Kinshasa : Qu'est-ce qui a conduit à la création d'Afropolitan Nomad festival ?

Vanessa Kanga : La difficulté de favoriser la mobilité des artistes du Sud vers le Nord à cause des problèmes d'obten-

de cet événement ?

VK : Au programme, nous avons des concerts, des rencontres professionnelles, des conférences et des ateliers de formation.

LCK : Pourquoi le choix du thème « L'art et le dialogue au service de la paix » ?

VK : Dans un contexte où le festival s'inscrit dans une logique d'action citoyenne, nous sommes convaincus que l'art favorise le rapprochement culturel et contribue à la paix des peuples. D'où le choix de la



Vanessa Kanga

tion de visas et la rareté sur le continent des événements d'envergure internationale. Le souci de favoriser le rapprochement interculturel et d'amener des artistes francophones de trois continents (Amérique du Nord, Europe et Afrique) à échanger et à partager leur expérience.

LCK : Quel est l'objectif de l'événement ?

VK : Favoriser le rapprochement et la création d'un réseau Nord-Sud d'artistes ayant à cœur le partage et les échanges interculturels.

LCK : Qu'est-ce qui justifie le choix de la ville de Pointe-Noire pour la présente édition ?

VK : Le festival est nomade, cela signifie que chaque année une ville différente héberge l'événement en répondant à certains critères validés par le bureau fondateur. Pointe-Noire est la ville qui a émis le souhait de nous accueillir après le succès de l'édition de Cotonou.

LCK : Quelles sont les activités qui sont prévues lors

thématique pour 2017.

LCK : Quel bilan faites-vous des précédentes éditions ? Où ont-elles eu lieu et sur quel thème ?

VK : Un bilan positif, qui nous a permis au fil des années de grandir et de développer la formule au fil du temps. Nous avons eu des éditions au Cameroun, au Gabon et au Bénin.

LCK : Quelle est la périodicité du festival et qui le finance ?

VK : Le festival est annuel et est financé par des partenaires locaux et internationaux en fonction des promoteurs locaux et des pays hôtes.

LDB : Dans quel pays auront lieu les précédentes éditions et en quelle année ?

VK : L'information du pays choisi pour 2018 sera dévoilée en conférence de presse lors du lancement du festival à Pointe-Noire.

Plus d'informations sur <http://www.afropolitan-kvnproductions.com/>

Patrick Ndongidi

DIVISION 1/PALY-OFF

FC Renaissance du Congo relégué en division inférieure

La sanction de la Ligue nationale de football (Linafoot) à l'encontre du FC Renaissance du Congo n'est visiblement pas une surprise. Le club ne disputera plus ses rencontres restantes du Play-Off de la 22e édition du championnat national de football.

Le comité de gestion de l'instance organisatrice de la Division, a, au cours de sa réunion du 26 juin, pris la décision d'exclure l'équipe tuteurée par l'évêque et pasteur Pascal Mukuna de l'Assemblée chrétienne de Kinshasa (ACK). Les graves incidents survenus le 23 juin après la défaite de Renaissance du Congo face à l'AS V.Club (1-2) en 12e journée du Play-Off de la Division 1 sont à la base de cette mesure, des troubles provoqués par les supporters du club orange de la capitale, en mauvais perdants. L'on rappelle qu'au coup de sifflet finale de cette partie, les supporters se sont livrés au vandalisme et aux actes barbares, balançant des projectiles sur l'aire de jeu, s'affrontant de front avec les policiers commis à la sécurité du stade le jour de cette rencontre. Des grenades



Le FC Renaissance du Congo et V.Club avant le coup d'envoi du match

lacrymogènes ont été balancées par les policiers dans la confusion.

Et la Linafoot a, dans un premier temps, suspendu préventivement le FC Renaissance du Congo, avant finalement de prendre la lourde sanction de le rétrograder en division inférieure pour récidive. Naturellement, le club orange perd le match contre V.Club par forfait. Bien plus, le club

orange doit réparer les préjudices causés, tout en étant sommé de payer une amende correctionnelle de vingt mille dollars américains pour des jets de projectiles par ses supporters et envahissement de la zone neutre par le président du club Pascal Mukuna. V.Club n'est pas aussi épargné par la Linafoot qui le somme de payer une amende de cinq mille dollars américains pour

jet de projectiles. Dans sa réaction lors d'une émission sportive sur une chaîne de télé de la place, le président Pascal Mukuna du FC Renaissance du Congo a vivement condamné les incidents ayant émaillé la rencontre entre V.Club et FC Renaissance. Aussi a-t-il soutenu les barèmes de sanction de la Fédération congolaise de football association en vue de décourager les fauteurs

des troubles dans les stades et d'autres supporters anti-sport. Il a, par ailleurs, relevé qu'une commission interne d'enquête est mise sur pied pour déceler les instigateurs des troubles survenus, le 23 juin, au stade des Martyrs. Enfin, Pascal Mukuna a sportivement reconnu la défaite du FC Renaissance du Congo face à V.Club.

Martin Engimo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



CHAMPIONNATS DU MONDE DE TAEKWONDO

La RDC n'a pas payé les frais de participation

Les 23^{es} championnats du monde de taekwondo se sont ouverts, le 24 juin, à Muju à environ 370 km au sud-est de Séoul. Et les athlètes de la RDC n'ont pas pris part aux 23^{es} Championnats du monde de cet art martial d'origine coréenne.

La RDC a donc été privée du tournoi pour n'avoir pas payé des frais de participation. Aussi ridicule et rocambolesque que cela paraisse. Pourtant, les taekwondoïns RD-congolais sont arrivés à Muju pour y prendre part. Il s'agit de Parker Bolili, Fiston Lumu Tshimanga et John Mika Kalikat. Ils vivent depuis quelque temps respectivement en Tunisie, en France et en Allemagne. Ils sont partis de ces pays pour rejoindre Muju en Corée du Sud. C'est sur place qu'ils ont appris leur disqualification. Inouï ! Un vrai coup dur. Et en ce moment, ils sont sous logés par d'autres délégations étrangères.

Intervenant sur Radio Okapi, la taekwondoïne Parker Bolili



Parker Bolili

très déçue de cette situation a déclaré : « Ce n'est pas normal que le Taekwondo de la RDC soit disqualifié pour

un problème d'argent. En partant de la Tunisie où je me prépare, j'ai cru que ce problème avait été réglé. De

retour d'une longue suspension, je suis vraiment déçue de ce qui m'arrive. Pas de paiement, donc pas de

badge, non plus de chambre, sans parler de nourriture. Le gouvernement peut-il faire quelque chose pour que mes partenaires de la sélection montent sur le tatami, même si pour moi c'est trop tard ? »

L'on note que cette situation est inédite et survient quelques jours après le décès tragique et inopiné de Me Kenzo Mukendi Tshimanga, secrétaire général de la Fédération congolaise de taekwondo (fécot) et trésorier général adjoint du Comité olympique congolais. C'est à croire que la cheville ouvrière de la Fécot a tiré sa révérence et son absence se fait rapidement sentir. Paix à son âme. Quant à la compétition, débutée le 24 juin, elle s'achèvera le 30 juin. Près de dix-sept mille athlètes de 183 pays participent à cette édition 2017 des championnats du monde de taekwondo cet art, record du nombre d'athlètes participants en version masculine et féminine dans huit catégories distinctes.

Martin Enyimo

Aide italienne pour les réfugiés de RD Congo en Angola

Rome apporte un secours d'urgence aux populations chassées du Kasai par les violences.

Soins de santé, aide alimentaire, éducation et soutien à la résilience : l'Italie se montre très sensible à la situation de détresse des populations des Kasai actuellement jetées sur les routes par les violences entre l'armée et des miliciens locaux. Le ministre italien des Affaires étrangères, Angelino Alfano, a annoncé samedi que Rome venait de débloquer une aide supplémentaire de 300.000 euros en faveur du HCR pour venir en aide aux populations de RD Congo actuellement en situation de précarité humanitaire en Angola voisin. « Nous entendons répondre à la dramatique urgence humanitaire dans la région du Kasai, en République démocratique du Congo. Ces ressources s'ajoutent au 1.100.000 euros qui, en 2015-2016, a été débloqué par les canaux bilatéraux pour soutenir le secteur sanitaire congolais, la sécurité sanitaire ou l'éducation pour les populations réfugiées vulnérables », précise-t-on à Rome. Aide récente et future passera par le HCR. Le communiqué de la Farnesina, le ministère italien des Affaires étrangères et de la coopération internationale, rappelle qu'à ce jour c'est plus d'un million de déplacés que compte la RD Congo, et plus de 30.000 d'entre eux se sont déversés en Angola voisin. « Les deux camps de réfugiés ouverts par le gouvernement (angolais, Ndlr) dans la province de Lunda Norte sont déjà au maximum de leur capacité », s'inquiète l'Italie. Rome souligne que son intervention est destinée à soulager le poids que supporte le gouvernement angolais et l'aider « à assurer sécurité et protection aux réfugiés ».

Lucien Mpama

www.lesdepechesdebrazzaville.com

BON PLAN!

RECRUTEMENT

Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES rejoignez notre équipe marketing

+243.856.43.6723

immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
Avenue des Douanes n°4
Kinshasa, Gombe - RDC

DIPLOMATIE

L'Italie accepte le nouvel ambassadeur du Congo

Les institutions italiennes ont donné leur agrément à la nomination à Rome de François Ibovi comme nouvel ambassadeur du Congo.

La République italienne a accordé lundi son agrément à la nomination de M. François Ibovi comme nouveau représentant près le Quirinal, la présidence italienne, de la République du Congo. Un communiqué indique que le président Sergio Mattarella, le président de la République italienne a donné son aval à l'accréditation du nouveau plénipotentiaire congolais. Cette décision entre dans la norme en matière de démocratie, mais elle est loin d'être une simple formalité entre les pays.

La décision italienne fait suite à celle du Congo d'affecter à l'Ambassade de Berlin, en Allemagne, celui qui était jusqu'ici ambassadeur du Congo à Rome, M. Mamadou Dékamo Kamara. Les passations de témoins entre M. Ibovi et M. Dékamo Kamara devrait intervenir dans les prochaines semaines. Elles s'inscriront à coup sûr dans la continuité d'une relation congolo-italienne qui ne souffre pas de nuages particuliers. A Brazzaville l'ambassadeur italien, M. Andrea Mazzella, est un homme connu pour son intérêt positif au renforcement de la coopération bilatérale.

Le nouvel ambassadeur congolais, François Ibovi, trouvera à Rome une diaspora devenue assez nombreuse au fil du temps. Et une diaspora pacifiée et plus sereine, partagée entre des communautés d'étudiants, des représentants de l'Eglise catholique et des travailleurs surtout localisés dans le nord de la péninsule. Sans parler des Italiens d'origine congolaise ayant gagné en visibilité eux aussi. En 16 ans comme ambassadeur, puis doyen du corps diplomatique africain, M. Mamadou Dékamo, a imprimé une dynamique qui a conduit à ouvrir les portes de la chancellerie à cette diversité des Congolais. Il y a 16 ans, alors que le Congo sortait d'une période de grandes tribulations, ce trait était loin d'être aussi normal et banal qu'il l'est aujourd'hui.

Lucien Mpama

FRANCE

Nouvelle agression de l'ambassade du Congo en France

Pour la 4^e fois, l'ambassade du Congo à Paris a été victime d'un acte de sabotage imputé à trois individus qui se seraient infiltrés dans les locaux tard la nuit de dimanche à lundi 26 juin, entre 2 et 3 heures, aux visages couverts

Munis d'un sac de courses en papier kraft, ces individus ont d'abord ouvert partiellement le portail. Ils ont ensuite placé et actionné le cocktail molotov qu'ils ont allumé dans la cour. Ce sont les voisins qui ont dû alerter la police.

Selon les témoignages recueillis par les Dépêches de Brazzaville auprès des agents évoluant dans cette ambassade, l'absence de sécurité donne libre cours à ces criminels qui n'ont toujours eu aucun mal à s'infiltrer dans leurs locaux.

«Le personnel de l'ambassade se sent en insécurité. S'il s'agissait d'une bombe, en pleine journée, les assaillants n'auraient pas eu de mal à la poser», soulignent les employés qui avouent ne guère être protégés par les autorités françaises, du moins en comparaison avec les autres ambassades.

Parmi les trois assaillants, deux



Vue partielle de l'entrée principale de la chancellerie de l'ambassade du Congo en France (DR)

ont été reconnus sur les images filmées par la caméra de l'entrée principale. D'après la vidéosurveillance, les enquêteurs auraient identifié un Congolais connu sous le nom de Donald Amperator.

En dépit de ces attaques suc-

cessives, le personnel du consulat continue néanmoins à délivrer les visas.

Un calme apparent règne dans les locaux où le trou de l'accès des assaillants reste visible mais placardé pour l'instant.

Marie Alfred Ngoma

COMMUNICATION

Assemblée générale de la section congolaise de la Société des membres de la Légion d'Honneur (SMLH)

La section congolaise de la Société des membres de la Légion d'Honneur (SMLH-CONGO) a tenu son assemblée générale ordinaire le jeudi 22 juin 2017 dans la salle 520 de la Préfecture de Brazzaville sous la présidence du Colonel Gustave Pana Zoula, président du bureau exécutif et en présence de Monsieur Bertrand Cochery, ambassadeur de France au Congo, de Monsieur Jean Claver Bokilo représentant le Chancelier des Ordres nationaux et de Monsieur Jean-Claude Etoumbakoundou, représentant le préfet de Brazzaville.

Dans son allocution d'accueil, le président du bureau exécutif a souhaité la bienvenue à tous les légionnaires présents. Il s'est réjoui de la présence des nouveaux membres de la section, en particulier celle de l'ambassadeur de France, Monsieur Bertrand Cochery, à cette rencontre destinée à faire le bilan de la vie de la section depuis le 31 mai 2015, date de la dernière session de notre instance. Le président Gustave Pana Zoula a ensuite indiqué que le mandat du bureau exécutif élu en 2014 après la création de notre section en 2014, en présence du général Alain Picard et de l'ambassadeur de France, Monsieur Jean-Pierre Vidon, est arrivé à échéance. A cet égard, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau bureau exécutif.

Invité par le président Gustave Pana Zoula à prendre la parole, Monsieur Bertrand Cochery s'est félicité des excellentes relations entre l'ambassade de France et le bureau exécutif de la section congolaise de la SMLH. Ces relations qui portent l'empreinte des rapports d'amitié et de coopération entre la France et le Congo et des idéaux de la Légion d'Honneur sont marquées par des contacts réguliers. A titre d'exemple, l'orateur a rappelé le séjour à Brazzaville du général François Lœuillet, administrateur des sections de l'étranger de la Légion d'Honneur à l'occasion de la manifestation de sensibilisation des lycéens de Brazzaville à la Légion d'Honneur et aux ordres nationaux. Le diplomate français a affirmé sa disponibilité et sa volonté d'œuvrer pour le renforcement de ces relations, notamment par l'organisation prochaine à la Case de Gaulle d'une exposition sur l'Ordre de la Libération fondé par le général Charles de Gaulle.

Après l'adoption de son ordre du jour, l'assemblée générale a entendu le rap-

port moral du président du bureau exécutif et adopté le rapport d'activités et le rapport financier du bureau.

Les débats sur les problèmes en suspens ont mis en exergue la nécessité de trouver une solution à la question du siège de la section et de poursuivre la réflexion sur la question de la fusion éventuelle de la section avec les membres de l'ordre du Mérite national français.

En ce qui concerne le rapport financier, l'assemblée générale a rappelé l'obligation pour chaque légionnaire de s'acquitter de ses cotisations statutaires. L'assemblée générale a affirmé la nécessité d'accentuer les efforts de recouvrement, et, en cas de défaillance persistante, d'appliquer les dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur.

Cette assemblée générale tenait lieu d'assemblée électorale, le mandat du bureau exécutif étant arrivé à échéance, conformément à l'article 15 de son règlement intérieur qui fixe à trois ans la durée du mandat de cette instance. A cet effet, l'assemblée générale a opté pour la reconduction du bureau exécutif existant, en proposant l'élection d'un nouveau vice-président en remplacement de Monsieur Clément Mouamba appelé à assumer des fonctions nationales.

Le nouveau bureau exécutif est composé des personnalités suivantes :

1. Président : Gustave Pana Zoula
2. Vice-Président : Delphin Embondza
3. Secrétaire général : André-Patient Bokiba
4. Secrétaire générale adjointe : Joséphine Nsika Bakindissa
5. Trésorier : Paul Kampakol
6. Trésorier adjoint : François Bamanah
7. Membre : Julienne Ondziel-Gnelenga

Les travaux de l'assemblée générale de la SMLH-CONGO, ouverts à 14 h 45, ont été clos à 16 h 30.

Professeur André-Patient Bokiba
Secrétaire général du Bureau exécutif
de la Société des membres de la Légion d'Honneur-Section Congo

AFRIQUE CENTRALE

Le Maroc nouvel actionnaire de la BDEAC

Le Maroc participe désormais à hauteur de 3% dans le capital social de la Banque de développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), soit 4 millions de dollars. En tant qu'actionnaire, il siègera au Conseil d'administration de ladite banque.

Le ministre de l'Economie et des finances du royaume du Maroc, Mohammed Boussaid et le vice-président de la BDEAC, Zoungueré-Sokambi Armand Guy, ont signé la convention de participation la semaine dernière à Rabat, au Maroc. La signature de cette convention, en effet, est l'une des illustrations des efforts inlassables de la direction de la BDEAC à mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale de la Banque tendant à ouvrir le capital de la banque aux actionnaires non régionaux.

Elle traduit également leur détermination à la mobilisation de ressources permettant d'accomplir pleinement la mission de Banque de développement ; celle de mieux répondre aux attentes de financement du secteur public et privé de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (Cémac) et contribuer au bien-être de la population.

La participation au capital de la BDEAC contribuera à renforcer la coopération au financement du développement entre le Royaume du Maroc et la BDEAC et promouvoir ainsi la coopération Sud-Sud.

Rappelons que la BDEAC est l'institution de financement du développement de la Cémac dont les Etats membres sont, le Cameroun, le Congo, le Gabon, le Tchad, la Centrafrique et la Guinée Equatoriale.

Bien que majoritairement détenu par ces Etats, titulaires des actions de la catégorie A (51%), le capital de la BDEAC est également ouvert aux Etats non membres de la Cémac, aux investisseurs, institutions régionaux et internationaux, désireux de contribuer à l'émergence des pays de la sous-région comme le Koweït et la Libye qui participent respectivement à hauteur de 0,4% et 8% chacun.

Le capital autorisé de la banque est fixé à 250 milliards de FCFA. Une partie marginale dudit capital, 2%, est réservée à la souscription de nouveaux partenaires. Les souscriptions sont réparties entre le capital libérable (25%) et le capital sujet à appel (75%) destiné à la garantie des emprunts.

Lopelle Mboussa Gassia

L'AFRIQUE EN BREF

STOCKHOLM

- Le Suédois Johan Gustafsson, enlevé par Al-Qaïda en novembre 2011 dans le nord du Mali avec le Sud-Africain Stephen Malcolm McGowan, a été libéré, a annoncé lundi le gouvernement suédois. « C'est avec joie que je peux annoncer que Johan Gustafsson a été libéré et peut rentrer en Suède », a indiqué la chef de la diplomatie suédoise, Margot Wallström, sans donner de précisions sur le sort de l'otage sud-africain.

ROME

- Plus de 3.300 migrants ont été secourus dimanche en Méditerranée au cours de 31 opérations distinctes et deux corps sans vie ont été récupérés.

BANGUI

- Un volontaire de la Croix-Rouge centrafricaine a été tué vendredi par des inconnus armés à Bangassou, ville du sud-est du pays où des affrontements meurtriers ont opposé en mai des groupes armés aux Casques bleus de la Minusca, a annoncé lundi la Croix-Rouge. Joachim Ali a été tué dans les locaux de la Croix-Rouge à Bangassou, a indiqué la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en appelant une nouvelle fois les groupes armés qui sévissent en Centrafrique à respecter « la neutralité et l'impartialité » de la Croix-Rouge.

LAGOS

- Malade et absent de son pays depuis des semaines, le président nigérian Muhammadu Buhari, a envoyé un message vocal pour souhaiter à ses compatriotes une joyeuse Aid El-Fitr qui marque lundi la fin du ramadan au Nigeria. Dans le message attribué au président et diffusé sur les radios nigérianes durant le week-end, une voix qui semble être la sienne, très fatiguée et hésitante, s'exprime en haoussa.

MAPUTO

- La Renamo, principal parti d'opposition mozambicain, a critiqué dimanche le rôle supposé de la France dans le scandale de la dette cachée par le Mozambique, au lendemain de la publication des conclusions d'un rapport d'audit indépendant par le procureur général. En 2013 et 2014, trois entreprises liées aux services secrets et au ministère de la Défense avaient emprunté 2 milliards de dollars en secret pour acheter du matériel de surveillance maritime et des navires. Une partie des équipements - 24 chalutiers et 6 patrouilleurs - ont été livrés par les Constructions mécaniques du Normandie (CMN), une filiale du groupe Privinvest dont le patron est l'homme d'affaires français Iskandar Safa.

D'après AFP

FAMINE

Le PAM lance un appel à l'aide pour sauver des milliers d'enfants

Le directeur du Programme alimentaire mondial, David Beasley, a demandé l'aide de l'Union européenne d'un montant d'un milliard de dollars nécessaire au cours des prochains mois pour sauver des milliers d'enfants menacés par la faim au Soudan du Sud, en Somalie, au Nigéria et au Yémen.

Le chef du PAM s'exprimait le 26 juin à l'issue d'un entretien avec la haute représentante de l'UE, Frederica Mogherini. Il a indiqué que 20 millions de personnes étaient « au bord de la famine » dans les trois pays africains sus évoqués et au Yémen, dans la crise la plus grave depuis 1945. Parmi ces personnes, 5,7 sont des enfants, dont 1,5 million sont gravement touchés par la malnutrition. « Je suis ici pour faire appel à la bonté de certains pays les plus riches de la planète pour qu'ils continuent d'augmenter leur aide à une période comme celle-ci (...). Je veux que les Etats-Unis et l'UE contribuent plus », a-t-il déclaré.

Au sujet des Etats-Unis, David Beasley a dit espérer que Washington corrigera sa poli-

tique hostile à l'aide à l'étranger. « Je pense que le président Trump, la Maison Blanche et la direction du Congrès sont en train de se rendre compte de la valeur de l'aide humanitaire pour lutter contre l'extrémisme », a relevé l'ancien gouverneur républicain de Caroline du Sud, partisan de Donald Trump. David Beasley a insisté pour que les pays riches comme la

Grande Bretagne, l'Allemagne, et en particulier la France, envoient davantage d'aide. Paris ne fait pas assez en versant seulement 30 millions de dollars, a estimé le chef du PAM. « Nos statistiques montrent que si nous ne recevons pas dans les trois ou quatre prochains mois ce dont nous avons besoin pour fournir de la nourriture, il est possible de voir mourir 600.000 enfants », a prévenu le directeur du PAM. Et selon lui, le PAM a déjà diminué de moitié les rations distribuées aux ré-



David Beasley (DR)

fugiés sud-soudanais en Ouganda, afin de donner une aide aux plus vulnérables dans les quatre pays touchés par la faim.

Plusieurs analystes estiment que les efforts pour lutter contre la famine ont été freinés par le fait que les médias se sont concentrés sur la dirigeante d'extrême droite Marine Le Pen en France, le Brexit, l'élection de Donald Trump, ainsi que par la lassitude des donateurs à propos des conflits en Afrique et ailleurs.

Nestor N'Gampoula

CAMEROUN

Le FMI accorde un crédit de plus de 666 millions de dollars

Pour permettre au Cameroun de redresser son économie mise à mal par la chute du prix du pétrole sur le marché international, le Fonds monétaire international (FMI) a accordé un crédit de 666,2 millions de dollars au pays. Une somme qui permettra de réaliser un programme économique sur trois.

Selon un communiqué, un montant de 171,3 millions de dollars va être immédiatement décaissé par l'institution financière. Quant au reste de cette facilité élargie de crédit, il sera déboursé de façon échelonnée sur trois ans.

« Le Cameroun a été durement touché par la chute des prix du pétrole ainsi que par des facteurs d'insécurité » liés aux attaques du groupe terroriste Boko Haram dans le nord du pays, a dit le directeur général adjoint du FMI, Mitsuhiro Furusawa qui expliquait les raisons pour lesquelles ce crédit a été alloué à ce pays. Ces prix du pétrole ont « affecté l'activité de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac). Cela a conduit à une refonte des réserves internationales communes », a-t-il ajouté. C'est pour cela que l'économie camerounaise, la

plus importante de la sous-région « fait face à une décélération de sa croissance, à un déclin de sa marge budgétaire et à une hausse rapide de sa dette publique », a commenté Mitsuhiro Furusawa.

Le FMI a indiqué le programme du Cameroun visera à consolider le budget et mettre en place des réformes pour diversifier les revenus non-pétroliers. Pour ce faire, les autorités doivent améliorer « la crédibilité et la transparence » de l'exécution budgétaire en publiant des rapports réguliers.

Du fait de la chute du prix du baril de pétrole sur le marché international, les pays de la Cémac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad) traversent une crise économique qui a fait resurgir le spectre d'une dévaluation du F CFA. Et le programme d'aide du FMI au Cameroun intervient au mo-

ment où cette crise sévit de plein fouet dans la sous-région. Ce programme fait suite au sommet des chefs d'Etat des six pays qui s'étaient réunis en décembre 2016 à Yaoundé, au Cameroun, pour trouver une réponse coordonnée visant le maintien de la stabilité financière régionale et l'ancrage du taux de change.

Si la Centrafrique et le Tchad ont déjà un programme avec le FMI, il faut signaler que le Gabon vient d'en signer avec la même institution. En ce qui concerne le Congo et la Guinée équatoriale, des missions du Fonds s'y sont récemment rendues et l'on attend encore de savoir si les deux pays pourront également bénéficier des programmes d'aide similaires. Notons que la croissance de l'économie camerounaise est passée de 5,8% en 2015 à 4,8% en 2016 tandis qu'au mois de mars dernier, l'inflation était faible à 0,4%. Quant au déficit budgétaire du pays, il a augmenté à 6,5% du Produit intérieur brut (PIB) contre 2% en 2015.

N. N'G.

CONGO

Brazzaville, capitale des sommets de haut niveau en 2018

L'année 2018 sera une année particulière pour la ville de Brazzaville. La capitale du Congo abritera plusieurs sommets de la sous-région dont celui de la Conférence des pays membres de la Conférence internationale sur la région de grands lacs (Cirgl), un sommet Africités et un sommet Congo-Angola.

Entre janvier et février 2018, la ville de Brazzaville abritera la 7e sommet des chefs d'Etat des pays membres de la Cirgl pour répondre efficacement aux problèmes sécuritaires qui minent la sous-région. Le dernier sommet s'est tenu à Luanda en Angola, sous l'égide du président José Eduardo dos Santos, à la tête de l'organisation jusqu'en 2018. Les frontières des pays membres de la Cirgl restent poreuses, ce qui est à la base de l'activisme des groupes armés étrangers. Cette situation est visible en RDC avec des rébellions ADF (Ouganda), FNL (Burundi), FDLR (Rwanda), et le M23, une rébellion congolaise réfugiée au Rwanda et en Ouganda. Les pays membres de la Cirgl ont signé un accord-cadre à Addis-Abeba en février 2013, sous l'égide des Na-

tions unies. Il prévoit notamment la non-ingérence des pays voisins dans les affaires internes des Etats, le non soutien des pays à des groupes armés pour déstabiliser les Etats de la sous-région.

À l'occasion de ce sommet, l'Angola et le Congo vont tenir un sommet de haut niveau autour de leur coopération économique, a annoncé l'ambassadeur sortant du Congo-Brazzaville en Angola, Jean Baptiste Dzangue. C'était lors de ses adieux au terme de 9 ans de mission. Les experts de deux pays préparent déjà le forum économique qui se tiendra également à Brazzaville, en marge du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Cirgl.

Ce sommet se tient l'année où le président Joachim a décidé de quitter la politique. Beaucoup de déclara-

tions sont attendues à l'issue de cette rencontre de haut niveau. La Cirgl comprend 11 Etats membres : Angola, Burundi, RDC, Ouganda, Congo, Centrafrique, Soudan, Tanzanie, Zambie, Kenya et Rwanda. Et en décembre 2018, 5 000 congressistes et décideurs sont attendus à Brazzaville dans le cadre du 8e sommet «Africités», une initiative des Cités et gouvernement locaux unis d'Afrique (CGLUA). Il s'agit d'un dialogue entre élus locaux africains, partenaires de développement et ministres en charge des collectivités locales sur la mise en oeuvre des politiques de décentralisation sur le continent.

Entre autres acteurs, des responsables politiques et administratives, élus locaux et organisations de la société civile, prendront part aux travaux du sommet qui vise à encourager et étendre le dialogue et l'échange des connaissances sur les politiques de décentralisation à tous les acteurs concernés.

Noël Ndong

FRANCE

Election Miss Mama Liputa, l'entracte de la guinguette africaine de Suresnes 2017

L'événement s'est déroulé à Suresnes, près de Paris, samedi 24 juin. Sylla Dia Bintou Blacky, l'une des cinq finalistes, succédera à Gloria Edzoutsa

Suresnes : Dès 19 h, la salle de réfectoire à l'Esplanade du Mont Valérien était prise d'assaut par un public multiculturel pour la grande soirée de Gala. En prélude, les organisateurs ont mis en place un défilé de mode. C'était l'occasion de découvrir avant l'élection de Miss Mama Liputa, les créations de mode de Ruth Solkem, styliste tchadienne, ainsi que de Beatrice Fandjou et Marilyne du Cameroun.

Juste après, aux sons de deux artistes du moment, la diva malgache Lady Shaï et le chanteur congolais Ladis Arcade, les cinq finalistes sélectionnées dans la tranche d'âge de 20 à 40 ans, sont apparues au public. Habillées en tenues confectionnées en « liputa », littéralement en français « pagne », elles ont mis en valeur le tissu africain tel qu'il se porte dans toutes les circonstances en Afrique subsaharienne.

C'est la seconde édition de cette élection en marge des réjouissances de fin de semaine de la guinguette africaine. Pour son promoteur, Cyrriaque Bassoka, en partenariat avec Paréva Créations d'Aurélié Lamini et Josephine Seiba de Interstyle Forever , cet événement, créé l'année dernière, est le premier tour de chauffe des festivités à venir pendant huit semaines estivales. « Nous devenons une référence du divertissement international de la région parisienne », souligne-t-il. « C'est un véritable honneur, parce que des partenaires solides commencent à nous soutenir : la ville de Suresnes, Médias performances, Ziana TV, Les Dépêches

de Brazzaville, pour ne citer que ceux-là ».

Les 5 candidates finalistes étaient toutes belles et disposaient de véritables atouts. Drapées dans du véritable wax, le jury présidé par Philo Coiffures a eu du mal à les départager. C'est Fatou, 24 ans, qui a séduit les membres du jury de Mama liputa, alliant à la fois, le meilleur modèle de la tenue en wax et la créativité par l'identité culturelle.

Pour Cynthia Portella de Kamy Events qui a présenté Sylla dia Bintou Blacky, habituée à ce genre de concours, ce fut une aventure humaine réussie grâce à l'équipe organisatrice de la guinguette de Suresnes qu'elle a tenu à remercier au passage pour leur bel accueil aux concurrentes de Miss Liputa. « J'adresse mes félicitations à la lauréate Sylla dia Bintou Blacky, resplendissante, qui a remporté avec succès ce concours de la beauté de la femme africaine en pagne ».

Poursuivant à l'adresse des couturiers, des maquilleurs et des coiffeurs à la hauteur de l'événement : « Je pense à Xool Ma pour la tenue finale, avec une mise en valeur des couleurs de l'Afrique; à Kydjamie Cosmetics de Sala Njova, coiffeur qui était aussi membre du jury, offrant aux femmes une nouvelle

alternative pour prendre soin de leurs cheveux; Niki Larsson pour la sublimation des femmes par son maquillage et ses coupes; Na-



Sylla dia Bintou Blacky, lauréate de Miss Mama Liputa 2017 à Suresnes en France (DR)

dine, pour ses créations : je n'ai eu que des éloges à l'égard de ses vêtements qui m'ont personnellement beaucoup apporté ».

Outre de nombreux cadeaux reçus, dont des prestations en produits capillaires, Sylla dia Bintou Blacky, Miss Mama Liputa 2017 sera jusqu'à la prochaine édition, l'ambassadrice de la Guinguette Africaine de Suresnes et mènera, entre autres, un projet humanitaire en faveur des enfants orphelins en Afrique.

Rose-Marie Bouboutou et Marie Alfred Ngoma

ELECTIONS

L'Italie rebascule à droite

Le deuxième tour des législatives partielles de dimanche consacre le retour de la droite à la tête d'une majorité de villes.

Il y a bien longtemps que l'Italie de droite ne fêtait plus un lendemain de vote. Dimanche pourtant les leaders de Forza Italia de Silvio Berlusconi et de la Ligue du Nord de Matteo Salvini exultaient. Dans la quasi-totalité des 22 villes de grande concentration où les citoyens étaient rappelés au vote pour le deuxième tour des municipales partielles, les représentants de la droite ont fait place nette. Et non contents de le remporter en quantité, ils l'ont fait aussi par le symbole, d'importants bastions jusque-là tenus par la gauche ayant changé de main.

Même le Mouvement 5 Etoiles, le M5S, pourtant balayé au premier tour dans les grandes cités, a fait plus que se défendre dans la poignée des rares petites communes où ses candidats avaient pu franchir le premier tour. D'ailleurs les sondages indiquent qu'au plan national, le M5S du comique Beppe Grillo fait désormais jeu égal avec le Parti Démocratique, le PD (gauche), le parti de l'ancien ministre Matteo Renzi qui a jusqu'ici dominé le jeu politique de ces dernières années.

C'est le PD et plus généralement la gauche qui sortent les grands perdants de ce vote. « Sur le total des maires victorieux, le Parti démocrate est devant, même si le résultat global n'est pas terrible », a reconnu Matteo Renzi que la presse n'était pas loin de tenir pour principal responsable de la débâcle de la gauche. Les résultats additionnés des premier et deuxième tours donnent certes une victoire arithmétique à la gauche, de 67 communes contre 59 au centre-droit. Mais celui-ci a remporté des prises d'un tel retentissement symbolique, que la gauche peut difficilement faire passer pour une victoire ce qui est une bérézina consommée.

Des villes comme Gênes et La Spezia, en Ligurie; Vérone (Vénétie); Plaisance (Piacenza, Emilie-Romagne), Frosinone (dans la région romaine) qui était passée à droite dès le premier tour ou L'Aquila dans les Abruzzes sont désormais aux mains d'un centre-droit qui semble brutalement être sorti de la léthargie. Silvio Berlusconi jubile : « Je l'ai toujours dit : unis, rien ne peut nous résister ». Unis, oui, mais le partenaire de l'alliance, la Ligue du Nord de Matteo Salvini, n'est pas commode. Tenant d'un discours à la limite de la xénophobie, eurosceptique, ce mouvement milite aussi pour la sortie de l'euro.

La gauche l'a bien emporté à Padoue (la ville de Saint Antoine, en Vénétie) ou à Lucques, en Toscane, mais cela ne suffit pas. Elle semble payer ses divisions incessantes et une baisse d'affluence des citoyens aux urnes. Le deuxième tour de dimanche a en effet connu un faible taux de participation des ayants-droits au vote, à 46%. Quelque neuf millions d'électeurs, sur plus de 50 millions en Italie, étaient concernés par ces élections municipales partielles, dont 4,3 millions au second tour de dimanche.

Lucien Mpama



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

www.lesdepêchesdebrazzaville.com



BON PLAN!

RECRUTEMENT

Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES rejoignez notre équipe marketing



Brazzaville : 05.532.01.09

Pointe-Noire : 06.963.31.34

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpi), Brazzaville, République du Congo

DÉVASTATION DES PLANTATIONS PAR DES ÉLÉPHANTS

Les populations de Mbomo apaisées et rassurées

« Nous réfléchissons permanentement pour soulager vos souffrances de façon immédiate en attendant la mise en place d'une feuille de route. Vous n'êtes pas abandonnés, soyez confiants », a répondu la ministre de l'Economie forestière, du développement durable et de l'Environnement, Rosalie Matondo, à une délégation venue de la localité de Mbomo lui faire part de la dévastation de leurs plantations par des éléphants du parc national Odzala-kokoua.

A Mbomo, localité de la Cuvette-Ouest, les éléphants partagent le quotidien des populations. Les conséquences de cette cohabitation Homme-Eléphant impactent négativement le vécu des habitants, les plongeant dans une situation sociale difficile à vivre. « Les champs qui nous font vivre sont dévastés alors que nous ne vivons que de l'agriculture, c'est difficile pour les enfants d'aller à l'école au

risque de se faire renverser par un éléphant. Puiser l'eau de source est devenu un grand risque pour nos femmes », a expliqué Léopold Tsoumou, chef du village Ebana qui a fait partie de la délégation venue de Mbomo. Le chef du village de Mbanza, Serge Wangoye, a abondé dans le même sens, indiquant que les populations de Mbomo ressemblent aux sinistrés alors qu'en réalité ils ne le sont pas.

Pour apaiser et rassurer les populations de Mbomo, la ministre de l'Economie forestière et de l'Environnement, Rosalie Matondo, a indiqué que la compensation financière, requise par la loi, est la solution la plus immédiate. Seulement, elle n'est pas la plus durable. « Il faut diversifier les activités génératrices de revenus à travers plusieurs projets », a fait savoir la ministre de l'Economie forestière. Elle a en outre indiqué qu'il ne faudrait pas que

la protection des espèces comme l'éléphant ne pose de problèmes au vécu quotidien des populations. A dire vrai, les habitants de Mbomo ne sont pas les seules victimes de dévastation de plantations. Les mêmes réclamations se font entendre dans le département de la Lékoumou.

Le ministre des Sports et de l'éducation physique, Léon Alfred Opimbat, en sa qualité de député de la circonscription de Mbomo, qui a d'ailleurs conduit la délégation venue de la localité, a salué la volonté de la ministre de l'Economie forestière et de l'Environnement qui a fait par le passé un plaidoyer au Conseil de ministres à ce sujet. Autant dire que les décideurs au plus haut sommet de l'Etat ont conscience de la situation et font de leur mieux pour apporter des solutions adéquates à court, moyen et long terme.

Cette concertation conjointe entre les chefs de villages représentant les populations de Mbomo, sous-préfet, les associations qui luttent pour la conservation de la faune et de la flore, le ministre des Sports en tant que député ainsi que la ministre Rosalie Matondo a permis aux uns de faire entendre leur cri de cœur et autres de proposer des solutions immédiates, le temps de poursuivre les réflexions pour résoudre le problème de façon définitive assurément.

Rominique Nerplat Makaya

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

Environ 3,8 milliards de FCFA au profit du Pfde

Un accord de financement a été signé récemment entre le Congo et la Banque mondiale. Il prévoit un financement de 6,51 millions de dollars, soit près de 3,8 milliards de FCFA, pour dynamiser les activités du Projet forêt et diversification économique (Pfde).



Le massif forestier du Nord-Congo/Adiac

Dans le document de la Convention de financement additionnel signée le 23 juin dernier à Brazzaville, il est prévu pour les quatre prochaines années une série d'activités notamment l'augmentation de la capacité de l'administration forestière et l'implication des peuples autochtones dans la gestion durable des forêts.

Le Pfde est le premier projet de la nouvelle stratégie de partenariat pays approuvé en 2012, en partenariat avec la Banque mondiale. L'accord de partenariat vise essentiellement à favoriser la croissance nationale, à renforcer les fonctions forestières régaliennes, afin de diversifier l'économie du pays.

En clair, ce projet cofinancé par le Congo et la Banque mondiale permet d'accroître la capacité du gouvernement à promouvoir une meilleure mise en application de sa législation forestière, ainsi qu'à créer un environnement sain pour la participation des communautés locales et du secteur privé à la gestion forestière durable et au reboisement. Signalons que l'accord a été signé la semaine dernière entre le ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, Calixte Nganongo, et le représentant de la Banque mondiale au Congo, Djibrilla Issa, en présence de la ministre du Plan, Ingrid Olga Ebouka-Babackas.

Fiacre Kombo



Les deux ministres entourés des chefs de villages et les autres partenaires Crédit photo Adiac

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE

L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition

à la Modernité

situé 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
Immeuble les manguiers - Mpila
dans l'enceinte des Dépêche de Brazzaville

SANTÉ PUBLIQUE

Une politique d'accès aux soins en faveur des autochtones

Le directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la population, le Pr. Donatien Moukassa, a lancé le 27 juin des consultations de leaders des populations autochtones sur l'accès aux soins de santé de qualité dans la salle de conférence du ministère de la Justice

La rencontre permet aux leaders d'exprimer leur point de vue et surtout de participer à la décision sur la mise en œuvre des interventions en faveur des populations autochtones et de s'assurer que les interventions prévues sont culturellement appropriées, en vue de l'élaboration de la stratégie d'intervention sanitaire dans les zones non ciblées par le financement basé sur les performances (FBI). Le financement basé sur les performances est une stratégie du deuxième programme de développement des services de santé (PDSS II), financé par le Congo et la Banque mondiale.

Ces consultations font suite à celles organisées en public avec des populations autochtones dans les départements des zones non couvertes par FBI. Elles regroupent les leaders des populations autochtones et les directeurs départementaux venus des départements de Pointe-Noire, du Niari, de la Bouenza, du Pool, des Plateaux, de la Cuvette et



Photo de famille/Adiac

de Brazzaville. Le directeur de cabinet a émis le souhait aux organisateurs de prendre en compte les aspirations de ces leaders autochtones afin qu'ils comprennent l'enjeu d'améliorer la qualité de leurs soins dans son mot d'ouverture. Aux directeurs départementaux, il a demandé de savoir la spécificité de la requête.

Notons qu'après l'ouverture des travaux, deux communications ont été données respectivement par le spécialiste en communication, Alexis-Vincent de Paul Boyoko sur les interventions au profit des personnes vulnérables dans le cadre du FBI. L'ancien directeur du département de la Lékoumou, le docteur Chocolat a exposé sur les

interventions des personnes vulnérables : expérience du département de la Lékoumou. L'orateur a souligné l'importance de

malnutrition chronique, d'après les statistiques de 2015.

Pour contribuer à une amélioration de la qualité des soins, explique le docteur, il faut sensibiliser la population autochtone aux dangers et la former en vue de lutter contre ces maux. « Au niveau des autochtones rien ne peut se faire sans les avoir mobilisés afin de les fidéliser. A cet effet, 123 relais communautaires autochtones ont été formés sur plusieurs domaines dont l'hygiène, la promotion de la santé, la vaccination et bien d'autres. Cette année en cours, l'on note la pratique du préservatif et du planning familial dont 57 implants ont été posés », a-t-il indiqué.

Il a, en outre, souligné la mise en place d'un comité de lutte contre les actes de cruauté avant de suggérer le passage à l'échelle de l'expérience au niveau des départements, l'organisation d'un nouveau dénombrement, le renforcement de la mobilisation, la lutte multisectorielle contre les principaux maux (alcoolisme, tabagisme et drogue).

Lydie Gisèle Oko

BASSIN CONGO-OUBANGUI-SANGHA

La finalisation du processus d'institutionnalisation de la PCN se précise

Des lignes directrices à l'élaboration des documents stratégiques afin de conférer au Bassin Congo-Oubangui-Sangha la légitimité et l'autorité nécessaires à l'exécution de sa mission ont été soumises aux représentants des administrations en charge de la réglementation par voie d'eau intérieure.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Mesures (PDM), du Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux de la CICOS (SDAGE) et le Plan d'Action Stratégique pour la promotion de la navigation par voie d'eau intérieure (PAS-Navigation), un atelier s'est tenu du 21 au 23 juin, à Brazzaville. Il s'agissait de créer les conditions de contribution des PCN à l'exécution des mesures du PDM du SDAGE et du PAS-Navigation dans les Etats membres de la Commission internationale Congo-Oubangui-Sangha (Cicos).

Au cours de la planification opérationnelle 2017 entre la Cicos et la GIZ dans le cadre du projet Getraco, des mesures priori-

taires du PDM du Scage et du PAS-Navigation suivantes ont été identifiées et feront l'objet de consultation et d'exécution par les Plateformes de Concertation nationale. Il s'agit de l'élaboration d'un plan de développement du Centre Régional de Formation en Navigation Intérieure ; la construction des baleinières pilotes selon les normes en la matière afin d'en faire la promotion dans les Etats membres et l'appui à la mise en application des règlements communs de la CICOS. Les objectifs spécifiques poursuivis sont : présenter les mesures à exécuter ou en cours d'exécution ; identifier et intégrer les acteurs clés intervenant dans l'exécution des mesures en cours (acteurs de la navigation, environnement, changements climatiques, communication...) ; réfléchir sur les modalités de contribution des PCN dans la mise en œuvre des mesures identifiées pour 2017 et bénéficiant déjà de financement et répartir le rôle ainsi que les responsabilités de chaque acteur ; finaliser le cadre institutionnel

des PCN ; définir les mesures de renforcement des capacités des acteurs ; définir le budget de fonctionnement des PCN ainsi que leur prise en compte dans le budget national ; définir les groupes de travail thématiques en fonction des mesures ; réfléchir sur la mise en place des procédures de communication transparentes ; réfléchir sur les modalités de prise en compte par les Etats des coûts relatifs à l'adoption de la feuille de route pour les prochaines étapes ; et enfin, adopter le rapport de l'atelier.

L'objectif global vise l'appui de la Cicos aux Etats membres dans l'appropriation de la mise en œuvre effective des règlements communs élaborés dans le cadre de la Cicos dans la perspective d'améliorer la fluidité du trafic et la sécurité de la navigation.

Signalons que la GIZ appuie la Cicos dans la mise en œuvre du PDM du SDAGE et du PAS-Navigation dans le cadre du projet Getraco financé par la coopération allemande.

Guillaume Ondzé

TÉLÉPHONIE MOBILE

MTN entend compenser les pertes subies par ses abonnés

Suite aux dysfonctionnements constatés au niveau d'Internet dus à la coupure du câble wacs sous-marin le 11 juin dernier, la société de téléphonie mobile MTN a animé le 27 juin à Brazzaville, une conférence de presse au cours de laquelle elle a non seulement expliqué les raisons de ce désagrément mais aussi rassurer les abonnés sur sa volonté de compenser les pertes subies.



Dans son intervention, le directeur général de MTN Congo, Djibril Ouattara a signifié que le coût additionnel occasionné par la coupure internet s'élève à la somme de 93,6 millions de CFA avec des pertes de l'ordre de 256,430 millions. Cependant, a-t-il déclaré, « avec la réparation de cette panne, la situation est revenue à la normale. »

Djibril Ouattara a, au nom de la société, présenté ses excuses aux abonnés pour les perturbations du réseau ayant grandement affecté l'activité des entreprises pendant les deux derniers mois. Il a en outre fait savoir que

Djibril Ouattara s'adressant à la presse (DR) MTN Congo s'engage aussi à faire un geste commercial sur les factures des mois de juin et juillet.

Ce dernier a également annoncé le lancement à court terme de nouveaux produits et services dont, télé na ngai, MTN tv, Game club, Internet à domicile, LTE business le tout accompagné par une amélioration du réseau avec la densification des sites. Ainsi, pour offrir des services de qualité à ses abonnés, la société a entrepris des travaux d'optimisation de l'ensemble de ses sites à travers tout le pays.

Jean Jacques Koubemba

EXAMEN D'ETAT

Des milliers de jeunes Congolais ont passé le CEPE 2017

Les épreuves écrites du Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), session de juin 2017, se sont déroulées ce mardi 27 sur toute l'étendue du territoire national, exceptés dans quelques districts du département du Pool en proie à la barbarie des Ninjas du Pasteur Ntumi où des centres d'examen ont été délocalisés

A la différence du Baccalauréat et du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) qui sont nationaux, le CEPE est un examen départemental, placé au même diapason que les deux premiers. A Brazzaville, ils sont au total 38 528 à avoir affronté les épreuves, notamment les mathématiques, la dictée et Questions, l'expression écrite, le calcul rapide, les questions de cours ainsi que les arts plastiques. Ces milliers de jeunes de la ville capitale ont été répartis en 91 centres.

Pour s'enquérir du bon déroulement des épreuves à

Brazzaville, le directeur de cabinet du ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Adolphe Mbou-Maba, a visité quelques centres d'examen. Il s'est notamment rendu à Angola-Libre, dans le premier arrondissement, Makélékélé, où il a lancé officiellement ces épreuves. Il a également visité les candidats qui ont passé l'examen à l'école primaire des 3 Francs, à Bacongo ; Nganga Edouard à Moundali ; Marcel Bissila à Poto-Poto ; 3 Martyrs à Ouenzé et Fleuve-Congo à Talangai, dans le 6e arrondissement.

A l'issue de cette visite, le directeur de cabinet s'est dit satisfait du bon déroulement de cette session qui, selon lui, est à la hauteur des candidats. Tous les sujets relèvent, a rappelé Adolphe Mbou Maba, du programme étudié en classe.



Des élèves /Adiac

3 378 candidats passent le CEPE dans les Plateaux

Dans le département des Plateaux, 3 378 candidats, répartis en 38 centres ont passé les épreuves écrites du CEPE dont 1 438 filles. Pour le directeur départemental de l'enseignement primaire,

secondaire et de l'alphabétisation des Plateaux, Raymond Mbourangon, qui a supervisé les épreuves à Ongoni, Inkouélé et Gamboma, l'examen s'est bien passé.

Rappelons que le CEPE est le premier diplôme au Congo à partir duquel le pays a formé son élite intellectuelle. Mbou Maba a, enfin, rappelé

que la mission du ministère de l'Enseignement était de revaloriser tous les diplômes au Congo. C'est pourquoi le CEPE bénéficie de la même attention que le BEPC et le Bac. Pour la tenue du CEPE adulte, il a annoncé qu'une session spéciale sera organisée sous peu.

Parfait Wilfried Douniama



SUPERCARRY

VOTRE PICK UP QUI LIVRE PARTOUT!



LA QUALITÉ JAPONAISE AU MEILLEUR PRIX

- FAIBLE CONSOMMATION
- GARDE AU SOL 175 MM
- CHARGE UTILE 760 KG
- MOTEUR 1,2 L
- COMPACTE






*4650 000 FCFA TTC DE TRANSPORT ENTRE POINTE-NOIRE ET BRAZZAVILLE



Pointe-Noire : 13 Rue Côte Matève
Brazzaville : Bld Denis Sassou Nguesso
www.cfaomotors-congo.com

BP 1110 - Tél.: (242) 05 313 29 97 / 05 550 17 78 / 06 665 44 65
BP 247 - Tél.: (242) 05 313 29 98 / 05 504 93 33 / 06 665 14 39



Way of Life!

POINTE-NOIRE

Succès pour « Imagine », le nouveau spectacle de B2BCongo

L'agence B2BCongo a réussi son pari en présentant un spectacle haut en couleurs vendredi dernier à La Voile Blanche, à Pointe-Noire. L'occasion pour une soixantaine d'artistes de célébrer la paix et de prôner la différence.

« Imagine un monde en couleurs », a transporté les 250 spectateurs présents dans un monde « d'amour, de paix, d'harmonie » sublimé par la magie de la mise en scène de Mario Massilani au restaurant La Voile Blanche, à Pointe-Noire.

A l'entrée du restaurant, le public a pu contempler des œuvres de peintres locaux, Princillia Juliette et Valentti Cerri, avant de signer un tableau destiné à être vendu aux enchères au terme du spectacle. Selon Elisabeth Ogoula Bellerose, directrice de l'agence B2BCongo, « l'idée du tableau collectif, était de permettre aux spectateurs de donner leur signification de « Imagine un monde en couleur ». Tout le monde a joué le jeu et les peintres ont harmonisé le tout avant la vente aux enchères. »

Vagues en arrière-plan, mode, conte, slam, danses et musiques traditionnelles du Congo, danses du monde (tango, samba, capoeira...), s'entremêlent dans une délicieuse chorégraphie rythmée par les mix de Elisabeth Ogoula

Bellerose. Sur scène, sous la supervision du metteur en scène Mario Massilani, plus de soixante artistes se succèdent pour le plus grand plaisir des convives. « Je pense que le spectacle s'est bien passé. Tout le monde est content. Les artistes aussi. Tout le monde célèbre ce spectacle en ce moment. C'est l'évidence et la preuve même que tout s'est bien passé. On est tous content du travail qui a été appliqué », confie Mario Massilani.

« Ce fût une soirée riche en couleurs, en différentes couleurs. Une soirée qui a prouvé que la différence des couleurs et des traditions peut mener à l'union, que la différence », explique Arnaud Jobard, un invité.

Les spectateurs ont pu apprécier sur scène, la troupe Musée d'art de Brazzaville, DJ Marco, la troupe de danse de Guinée, les danseurs de tango Yessie & Steeve du Gabon, le conteur congolais Nestor Mabiala, Dioffel, le slameur originaire de Pointe-Noire, les cracheurs de feu de Pointe-Noire et plusieurs di-

zaines de mannequins d'Afrique centrale qui ont présenté Elisabeth, la collection de Elisabeth Ogoula Bellerose.

« Nous avons voulu magnifier la différence, directrice de l'agence B2BCongo. Nous sommes heureux que le public ait répondu présent pour assister à notre nouvelle création. Il était important pour nous, l'agence B2B-Gabon et nos artistes d'Afrique centrale, originaires du Congo, du Cameroun et du Gabon, d'offrir ce spectacle pour donner notre définition d'un monde en couleurs. » souligne Elisabeth Ogoula Bellerose. Et de préciser, « il faut arrêter de vivre avec des codes prédéfinis, il faut arrêter de juger les gens. On pense que le monde devrait être plus tolérant ».

Signalons qu'une partie des fonds recueillis lors de cet événement sera reversée à l'association Actions de solidarité internationale (ASI) de Pointe-Noire qui lutte contre la prostitution infantile. L'association assure la prise en charge médico-psychosociale des jeunes filles en situation de rue et de vulnérabilité à Pointe-Noire ainsi que leur insertion sociale et professionnelle.

Bruno Okokana

VERNISSAGE

L'artiste Patsheli Kahambo Kitenge expose samedi prochain

L'artiste plasticien présentera le 1er juillet au siège des ateliers Sahn, à Brazzaville, le travail réalisé au bout d'un mois de résidence dans ce centre.

Son travail s'effectue dans l'art abstrait conceptuel d'où il explore la technique de l'acrylique moussée sur toile et sur papier. Sa démarche artistique est de stimuler le contemporain à œuvrer à leur penser et à viser la perfection. La symbiose entre l'acrylique et la mousse de savon donne une touche particulière à ses toiles. L'artiste utilise de la peinture acrylique qu'il mélange avec d'autres substances pour obtenir de la mousse qui, une fois sur ses tableaux, se laissent diriger par la brosse et le pinceau.

Ses œuvres seront exposées du 1er juillet au 10 août 2017 aux ateliers Sahn. Durant cette période le public découvrira le talon exceptionnel de l'artiste.

Né à Kinshasa en République démocratique du Congo, Patsheli Kahambo Kitenge est détenteur d'un diplôme d'Etat en peinture de l'Institut des Beaux-arts de Kinshasa en 2010. Gradué en art plastique depuis 2013, il a déjà participé à plusieurs expositions à Kinshasa et à Brazzaville.

L'artiste a été récompensé lors de la sixième rencontre internationale d'art contemporain en 2016 où le prix Blachère lui a été attribué. Il a bénéficié d'une résidence de deux semaines à la Fondation Blachère en France pour se perfectionner.

Rosalie Bindika



NÉCROLOGIE

Daniel Isaac ITOUA et les ressortissants des villages Kayi et Mbandza-Kolima à Brazzaville ont la profonde douleur



d'annoncer aux amis et connaissances la mort survenue le 24 juin dernier au CHU de Brazzaville de leur soeur, fille et nièce NGALA THÉRÈSE GALES-SAMI.

Le deuil se tient au 26, rue Ndzabi Mikalou II, référence derrière CIESPAC

Ce communiqué tient lieu de faire part

« À Dieu nous sommes à Lui nous retournons, Puisse le Tout Puissant recevoir en sa Sainte miséricorde l'âme de la défunte »

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE
PELLICULAGE
DOS CARRÉ COLLÉ
CONCEPTION GRAPHIQUE

UNE LARGE GAMME DE PRODUITS

Journaux

Magazines

Chemises à rabat

Cartes de visite

Livres

Calendriers

Flyers, Affiches

Dépliants

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

ASSISTANCE SOCIALE

Les veuves et les orphelins ont aussi des droits

À l'occasion de la journée internationale de la veuve et de l'orphelin, l'association Sodios (Solidarité, disponibilité, des œuvres sociales) a organisé le 23 juin à la paroisse Saint-Pierre-Apôtre de Pointe-Noire un focus pour sensibiliser les veuves à leurs droits.

« Comment sauvegarder la dignité de la veuve et de l'orphelin au Congo et luttons contre la précarité de la veuve et de l'orphelin » tel a été le thème de ce focus animé par Sylvie Tchignoumba, présidente de l'association des femmes juristes du Congo (AFJC), antenne de Pointe-Noire et les membres du Groupe de réflexion contre les violences basées sur le genre. « On doit se battre pour soutenir les veuves, leur dire qu'il y a la loi qui les protège. Elles ont des droits, leurs enfants aussi. Etre veuve n'est pas une fatalité mais l'on doit se lever pour faire prévaloir ses droits », a dit Bernadette Bephengayahou, présidente de l'association Sodios en ouvrant le focus.



Une vue des veuves/Adiac

Sylvie Tchignoumba, présidente de l'AFJC a exposé sur les droits des femmes, notamment des veuves, en se basant sur les textes réglementaires en vigueur en République du Congo tels que la Constitution congolaise, le Code de la famille, la Convention relative aux droits de l'enfant, la loi n° 4 -2010 du 14 juin portant Protection de l'enfant en République du Congo, la charte africaine des droits de l'enfant... Tout le monde est tenu à respecter ce cadre régle-

mentaire. Sinon, on s'expose aux sanctions prévues par la loi a-t-elle dit.

Pour le Groupe de réflexion contre les violences basées sur le genre, ce cadre d'échanges et de partage a été créé pour aider, accompagner, soutenir aussi les veuves et les orphelins et valoriser leurs droits bafoués souvent en cas du décès d'un des conjoints. Cependant, les juristes qui ont animé le focus ont insisté pour que les femmes cessent de vivre en concubinage, mais elles



Les animatrices du focus crédit photo Adiac

doivent plutôt vivre maritalement pour revendiquer leurs droits et les faire bénéficier l'héritage à leur progéniture, le cas échéant. Au regard de nombreux témoignages des veuves maltraitées souvent non mariées, Bernadette Bephengayahou a lancé un vibrant appel aux filles non encore mariées à accomplir ce geste dans les différentes mairies de la place puisque. Et d'ajouter que l'acte de mariage est un document très important dans la défense de leurs

droits en cas du décès de leur conjoint.

À la fin du focus, Bernadette Bephengayahou a interpellé les pouvoirs publics, notamment le ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité ainsi que celui de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement à accompagner les femmes veuves et les orphelins maltraités du fait de l'ignorance de la loi par leur bourreau.

Hervé Brice Mampouya

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

La gestion des déchets souillés au cœur d'un atelier

Le ministère des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande organise, du 27 au 29 juin à Pointe-Noire, un atelier national sur la gestion des déchets souillés en cas de déversement d'hydrocarbures en mer. Présidée par Colette Gandou, directrice générale de la Marine marchande, cette activité s'inscrit dans le cadre de la protection de l'environnement marin.

Cet atelier a pour objectif de dispenser aux délégués impliqués dans la lutte contre les déversements d'hydrocarbures, les connaissances et les compétences ainsi que les bonnes pratiques pour établir et gérer des opérations de gestion des déchets et de former les autorités nationales compétentes à la gestion des déchets en tant que composante de la lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures. Pendant trois jours, les participants à cet atelier, notamment les représentants des entreprises pétrolières et parapétrolières, seront amenés à prendre conscience de l'importance de la gestion des déchets dans l'architecture globale de lutte. Car c'est vrai, l'exploration et l'exploitation offshore du pétrole, de nombreux navires de pêche



Photo de famille/Adiac

et le passage des navires dans les eaux congolaises offrent d'importantes opportunités économiques au pays. Néanmoins, elles s'accompagnent d'un risque de pollution du milieu marin du fait de déversements accidentels d'hydrocarbures.

Aujourd'hui, l'ensemble des pays du golfe de Guinée sont confrontés à des risques d'accidents pouvant entraîner des dégâts écologiques majeurs.

Cette activité qui s'articule sur la gestion des déchets souillés demeure importante pour la République du Congo, de par sa position géographique unique et ses 170 km de littoral côtier.

Dans son intervention, Julien Favier, coordonnateur du projet Gi Wacaf, l'initiative mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe, a rappelé que les opérations de nettoyage en cas de déverse-

ment d'hydrocarbures aboutissent à la récupération de grandes quantités de déchets souillés. « Une règle empirique veut que le volume de déchets généré est, au minimum, dix fois supérieur au volume original d'hydrocarbures déversés. Il est donc indispensable de définir au sein du plan d'intervention d'urgence une stratégie intégrée de gestion des déchets, couvrant l'amont (mini-

malisation des quantités de déchets lors de la collecte) comme l'aval (logistique, stockage, élimination) », a-t-il dit.

La directrice générale de la Marine Marchande a, pour sa part, indiqué que, compte tenu de la qualité et de la faiblesse actuelles des moyens de lutte, la République du Congo ne devrait que s'appuyer sur toute forme de coopération maritime utile en matière de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures et d'autres substances nuisibles. « C'est pourquoi, au-delà des capacités locales qui doivent être en permanence renforcées, nous pouvons compter sur l'expertise d'autres acteurs internationaux », a-t-elle dit. Notons que cette activité a bénéficié de l'appui technique et financier de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'APIECA, l'association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier. Et cet appui se fait dans le cadre de l'initiative mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe (projet Gi Wacaf).

Hugues Prosper Mabonzo

18^{es} CHAMPIONNATS AFRICAINS DE BOXE

Le Cameroun en tête au classement des médailles

Au terme de la compétition, le classement général des médailles place le Cameroun en tête. Les boxeurs camerounais ont en effet glané six médailles d'or dont trois dans chaque version

Chez les dames, Clotilde Essiane a été sacrée championne d'Afrique dans les 75 kg. Aubierge Yannicke Azangue a gagné dans les 69 kg et Christelle Aurore Ndiang s'est imposée dans les 57kg. Chez les hommes, Arsène Fokou Fosso est champion d'Afrique dans les +91 kg.

Dieudonné Wilfried Seyi Ntsengue a gagné dans les 75 kg et Ulrich Rodrigue Yombo s'impose dans les 81 kg. Outre l'or, ils ont également obtenu deux médailles d'argent dans chaque version et une médaille de bronze chez les messieurs. Outre l'or, le Cameroun a ajouté trois autres médailles des couleurs différentes : deux d'argent dont l'une chez les hommes et une de bronze.

Après le Cameroun, l'Algérie se classe en deuxième position avec quatre médailles d'or. Elle a fait le paquet chez les dames remportant trois précieuses médailles par l'entremise de Bouchene Souhila (dans les 45-48kg),



Le Camerounais Arsène Fokou Fosso champion d'Afrique dans la catégorie de +91 kg avec les officiels/Adiac

Sfouh Ouidad dans les 54 kg et Boualam Roumaysa dans les 51kg. Flissi Mohamed a offert la seule médaille d'or

chez les messieurs dans les 52kg. La Namibie arrive en troisième position avec deux médailles d'or gagnées chez

les messieurs dans les 52kg. La Namibie arrive en troisième position avec deux médailles d'or gagnées chez

pays n'a fait mieux. Le Maroc n'a pas fait mieux que les trois premiers. Belahbib Oumayma a gagné l'or dans les

après avec une médaille d'or gagnée par Clair Merven et une médaille d'argent obtenue par Colin Jean John et une autre de bronze. Ouganda talonne l'île Maurice avec le même nombre de médaille d'or et argent. L'or a été gagné par Kakande Muzamiru dans les 69kg et l'argent par David Ayiti battu par KO par le Camerounais Fokou Fosso dans les +91kg.

Avec une médaille d'or gagnée chez les dames par Sakobi Matshu Marcela dans les 60 kg, la République démocratique du Congo a fait le plein des médailles de bronze. Sept au total soit deux chez les hommes.

Le Congo médaillé d'or grâce à Laury Pembouabeka dans les 91 kg termine dans le top dix c'est-à-dire à la 8e place avec ses quatre médailles de bronze dont une chez les dames gagnée par Jaelle Essere. Le Kenya par l'entremise de Nicholas Okoth Okongo (dans les 60kg) complète la liste des pays ayant gagné au moins une médaille d'or dans l'une des versions. Outre l'or, ce pays a gagné trois médailles de bronze.

James Golden Eloué

CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL

Le programme des trois prochaines journées dévoilé

Les quarts de finale aller de la coupe du Congo étant programmés ce dimanche, le programme de la 24^e journée a subi quelques modifications. Elle démarre ce mercredi au stade Alphonse-Massamba-Débat par le match Cara-Jeunes Fauves avant que l'Interclub n'en decoude avec l'AC Léopards de Dolisie.

Le jeudi, la Jeunesse sportive de Talangai reçoit la Jeunesse sportive de Poto-Poto puis en deuxième explication Tongo football club croise l'Etoile du Congo. Cette 24^e journée va se poursuivre le 9 juillet avec des rencontres Saint-Michel de Ouenzé contre La Mancha et AS Kimbonguela- Patronage sainte-Anne au stade Alphonse Massamba-Débat, AS Cheminots-FC Kondzo au Complexe sportif de Pointe-Noire puis AS Otho-FC Nathalys à Owando. Le match Diables noirs-Nico-Nicoyé

est reporté à une date ultérieure. La 25^e journée prendra le relais le 11 juillet. Au programme : Saint-Michel de Ouenzé-JST et JSP-Tongo au stade Alphonse-Massamba-Débat. Le 12 juillet, Patronage Sainte-Anne affronte le FC Nathalys avant le match FC Kondzo-Interclub. Le 13 juillet Cara sera aux prises à l'AS Otho puis en seconde explication l'Etoile du Congo recevra les Diables noirs. A Dolisie, les Jeunes Fauves accueillent Nico-Nicoyé puis l'AC Léopards recevra ASK. A Pointe-Noire, la Mancha affronte l'AS Cheminots.

La 26^e journée débute, quant à elle, débute le 14 juillet. La JSP accueille l'ASK puis en deuxième explication Tongo FC croise Saint Michel de Ouenzé. Le 15 juillet, le FC Kondzo reçoit le FC Nathalys avant le match JST-Patronage Sainte-Anne. Le 16



Une rencontre du championnat/Adiac

juillet selon le programme, Interclub croise l'AS Cheminots avant Diables noirs-AS Cheminots. A Pointe-Noire, Nico-Nicoyé reçoit Cara. A

Dolisie, les Jeunes Fauves affrontent l'AC Léopards et à Owando, AS Otho sera aux prises à l'Etoile du Congo. Ces matches programmés

le dimanche 16 juillet seront sans nul doute décalés en raison des élections législatives prévues le même jour.

J.G.E.